

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2362

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2005 - Budget principal**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Chaque année, le vote du budget constitue un acte fondamental pour la mise en œuvre des actions du plan de mandat 2001-2007 que le Conseil a adopté par délibération en date du 26 novembre 2001.

En 2005, il reflète particulièrement la poursuite des réalisations des opérations sur le terrain pour lesquelles 250 M€ en charge nette sont affectés en investissement (210 M€ en 2004).

Comme l'an dernier, le budget principal proposé pour 2005 intègre l'objectif visant à ce que les dépenses de fonctionnement progressent moins vite que les recettes de la même section. Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,84 % et les dépenses de 1,87 %.

Cet objectif résulte de l'obligation de maintenir une capacité d'autofinancement élevée dans un contexte économique sur le territoire de la Communauté urbaine, certes plus favorable que celui constaté au niveau régional ou national, mais qui incite à une certaine prudence vis-à-vis des perspectives d'évolution de nos recettes, notamment de la taxe professionnelle unique qui représente 48 % des recettes réelles de fonctionnement de la Communauté urbaine.

La fiscalité directe est composée de cette seule taxe professionnelle. Le produit est attendu à hauteur de 480,4 M€, soit 2 % de plus que l'estimation envisagée au budget primitif 2004 (470,9 M€) mais 2,5 % de plus que le produit qui a été notifié au Conseil par les services fiscaux au printemps 2004 (468,6 M€).

Les 33 % des autres recettes réelles de fonctionnement proviennent des dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement (DGF), constituée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, évoluerait de 1 % globalement en 2005, par rapport aux notifications de 2004 pour passer à 309,3 M€.

Les recettes de fonctionnement directement liées à l'activité des services, comme par exemple, la vente du patrimoine diffus, les loyers, les ventes de matériaux ou les redevances atteignent 8,42 % du budget de cette section. Avec près de 85,5 M€ prévus en 2005, l'objectif de progression par rapport à l'an dernier est de 6,25 % (80,497 M€ en 2004).

Outre les mesures d'économies mises en œuvre depuis 2001, la recherche d'amélioration doit être poursuivie avec le souci constant d'optimiser au maximum l'utilisation des crédits et de rechercher systématiquement toutes les sources de financement possibles auprès des différents partenaires de la Communauté urbaine, en fonctionnement mais aussi en investissement.

La faculté de la Communauté urbaine à maîtriser les dépenses de fonctionnement, à maintenir et à accueillir des entreprises performantes en terme d'investissement sur son territoire et à rendre l'agglomération attractive, tant sur le plan national qu'international, sera le meilleur garant d'une gestion saine et pérenne de ses finances, sans augmentation de la pression fiscale jusqu'à la fin de notre mandat comme le Conseil s'y est engagé.

Le budget primitif 2005 du budget principal est arrêté en équilibre à 1 548,354 M€ en mouvements budgétaires et à 1 279,173 M€ en mouvements réels. A titre de comparaison, le budget primitif 2004 s'élevait en mouvements réels à 1 231,860 M€ et celui de 2003 à 1 198,565 M€.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 067,589 M€ (1 043,934 M€ en 2004) et la section d'investissement à hauteur de 480,765 M€ (453,348 M€ en 2004).

L'autofinancement brut, soit le total des recettes réelles de fonctionnement diminué du total des dépenses réelles de fonctionnement, ressort à 125,797 M€ en 2005, en augmentation de 10,14 % par rapport à 2004 (114,218 M€). L'épargne nette, c'est-à-dire l'autofinancement brut moins le remboursement du capital de la dette, donc ce qui finance directement l'investissement, est de 52,013 M€, en hausse par rapport à 2004 de 14,266 M€, soit + 37,79 %.

Une synthèse détaillée du budget primitif 2005 (tableau n° 1) est présentée ci-dessous et un commentaire par section et par priorité du plan de mandat est décliné dans la suite de la délibération.

Budget primitif 2005 - budget principal - synthèse (en M€) - tableau n° 1

En M€	BP 2004	BP 2005	Evolution 2005-2004 (en %)
recettes réelles de fonctionnement	969,482	997,047	2,84
dont fiscalité	470,900	480,426	2,02
dont compensations fiscales	21,800	24,809	13,80
dont attributions de compensations (TPU)	10,900	10,900	0,00
dont DGF	303,400	309,300	1,94
dont TEOM	81,985	86,085	5,00
dont autres recettes de fonctionnement	80,497	85,527	6,25
mouvements d'ordre	74,452	70,542	- 5,25
dont charges étalées	54,329	54,040	- 0,53
dont ICNE	17,466	15,078	- 13,67
total recettes de fonctionnement	1 043,934	1 067,589	2,27
dépenses réelles de fonctionnement	855,264	871,250	1,87
dépenses hors subventions	608,854	617,250	1,38
dont frais financiers	43,249	40,903	- 5,42
dont masse salariale	147,810	151,529	2,52
dont autres dépenses hors subventions	197,695	203,987	3,18
dont attributions de compensations TPU	207,300	206,331	- 0,47
dont dotation de solidarité	12,800	14,500	13,28
subventions	246,410	254,000	3,08
dont Sytral	110,897	112,530	1,47
dont déficits de ZAC et SEM Lyon-Confluence	28,132	36,100	28,32
dont SDIS	24,000	24,527	2,20
dont offices communautaires d'HLM	5,500	6,000	9,09
dont Eurexpo, Saint Exupéry	10,400	2,000	n.s.
mouvements d'ordre	73,570	78,639	6,89
amortissements - provisions	16,195	18,696	15,44
cessions foncières	5,300	4,000	- 24,53
annuités charges étalées	35,606	41,936	17,78
ICNE	16,469	14,007	- 14,95

virement à la section d'investissement	115,100	117,700	2,26
total dépenses de fonctionnement	1 043,934	1 067,589	2,27
autofinancement brut	114,218	125,797	10,14
remboursement capital	76,471	73,784	- 3,51
épargne nette	37,747	52,013	37,79
recettes réelles d'investissement	262,378	281,979	7,47
dont emprunt court terme de clôture	35,000	35,000	0,00
dont emprunt long terme	139,000	164,000	17,99
dont recettes opérationnelles	51,512	47,219	- 8,33
dont autres recettes d'investissement	36,866	35,760	- 3,00
mouvements d'ordre	73,570	78,639	6,89
mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	2,300	2,447	6,39
virement de la section de fonctionnement	115,100	117,700	2,26
total recettes d'investissement	453,348	480,765	6,05
dépenses réelles d'investissement	376,596	407,776	8,28
dont :			
remboursement capital dette	76,471	73,784	- 3,51
remboursement dette court terme	35,000	35,000	0,00
investissements opérationnels	261,512	297,219	13,65
autres dépenses d'investissement	3,613	1,773	- 50,93
mouvements d'ordre	74,452	70,542	- 4,50
mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	2,300	2,447	6,39
total dépenses d'investissement	453,348	480,765	4,71
total budget primitif	1 497,282	1 548,354	11,10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I- Les recettes réelles de fonctionnement

a) - les recettes réelles :

Avec 997,047 M€, elles progressent de 2,84 % par rapport à 2004 où elles étaient de 969,482 M€.

La taxe professionnelle unique, principale recette de la Communauté urbaine, est estimée pour 2005 à 480,426 M€ en augmentation de 2 % par rapport à la prévision initiale de l'an dernier (470,900 M€). La notification par les services fiscaux du produit de la taxe professionnelle unique (TPU) a attribué à la Communauté urbaine la somme de 468,608 M€. En effet, le produit brut était de 472,730 M€ auxquels 4,122 M€ de fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) ont été prélevés. Le Conseil estime qu'en 2005, le FDPTP sera au même niveau et n'affectera pas le produit attendu. A titre d'information, le montant total encaissé en 2003, tel qu'il figure dans le compte administratif approuvé le 14 juin dernier par le Conseil, était de 460,516 M€.

Cette recette est complétée par le reversement de certaines Communes d'une attribution de compensation constante pour une somme de 10,900 M€ au total. Par contre, il est à noter que la Communauté urbaine rétrocède aux Communes 206,4 M€ de son produit fiscal.

Les recettes provenant de l'Etat s'élèvent au total à 334,109 M€ (325,200 M€ inscrits au budget principal 2004, soit une progression globale de 2,74 %) avec la DGF pour 309,300 M€ et les allocations compensatrices pour 24,809 M€. A titre d'information, les notifications reçues en 2004 sont de 328 M€ dont 306,283 M€ pour la DGF et 21,719 M€ pour les allocations compensatrices.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères progresse de 5 % avec une recette attendue de 86,085 M€.

En 2005, le conseil de Communauté devra voter les taux de cette taxe. Même s'il s'agit d'un impôt et non d'une redevance pour service rendu, il faut que le produit se rapproche le plus possible des coûts de collecte d'un tonnage de plus en plus élevé de déchets et des coûts de leur traitement de plus en plus exigeants.

Les autres recettes de fonctionnement progressent de 6,25 % par rapport à l'an dernier, soit un montant de 85,527 M€ attendus en 2005. Cette forte hausse répond à l'objectif de recherche de recettes provenant soit de l'extérieur, soit de la production des services communautaires. Elle s'explique également par l'accélération de la vente de propriétés foncières devenues inutiles à la réalisation d'aménagements ou d'équipements qui pourrait rapporter 10 M€ en 2005 contre 6 M€ prévus en 2004.

b) - les mouvements d'ordre :

Equilibrés entre les sections de fonctionnement et d'investissement, ils sont arrêtés à la somme de 70,542 M€ en 2005, en diminution de 3,909 M€ par rapport à 2004 (74,45 M€).

Cette diminution est principalement liée à la contre-passation des intérêts courus non échus qui permet le mandatement de la totalité des intérêts d'emprunt dus au titre d'une année sur l'exercice correspondant. L'effet de la diminution de l'encours de la dette depuis 2001 se traduit par la diminution de ces mouvements en volume. La provision constituée en investissement pour 2005 s'élève à 15,078 M€, valeur des intérêts courus non échus mandatés en 2004 sur la section de fonctionnement. Ce mouvement d'ordre est répercuté en recettes de fonctionnement pour le même montant. Il était de 17,466 M€ en 2004 pour la valeur des intérêts courus non échus mandatés en 2003.

La baisse provient également de la diminution de la provision des moins-values réalisées lors des cessions foncières qui font l'objet d'une inscription en recettes de fonctionnement lorsque la valeur de cession est inférieure à la valeur historique du bien cédé. Ainsi, en 2005, la provision est de 1 M€ au lieu de 1,600 M€ en 2004.

L'inscription en recettes de fonctionnement des charges à étaler fait partie de l'écriture qui permet de répercuter en investissement le paiement des fonds de concours et subventions d'équipement versés par la Communauté urbaine, dans le cadre par exemple des participations aux bilans des opérations d'urbanisme. L'amortissement est effectué pour les subventions d'équipement sur cinq ans et dix ans pour les fonds de concours. La provision pour 2005 reste avec 54,040 M€ à un niveau comparable à celui de 2004 (54,329 M€).

Le tableau ci-dessous détaille, par thème du plan de mandat, les inscriptions de recettes proposées pour le budget de 2005.

Budget primitif 2005 - budget principal - recettes de fonctionnement (en M€) - tableau n° 2

Libellé	Budget primitif 2004	Budget primitif 2005	Evolution (en %)
DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	36 846 315	38 532 385	4,58
<i>Environnement</i>	9 160 285	9 861 105	7,65
dont usine d'incinération Lyon-sud	8 086 816	7 972 395	- 1,41
dont déchetteries, centres d'enfouissement techniques	410 630	1 079 960	163,00
dont projet européen Gypsnoise	262 152	200 000	- 23,71
<i>Economie et internationalisation</i>	0	305 280	
dont entreprendre et développer : projet européen Pic Equal Pacerel	0	105 280	

Solidarité	2 066 430	2 280 000	10,34
dont politique de la ville	1 155 000	1 190 000	3,03
dont politique de l'habitat	911 430	1 090 000	19,59
Déplacements	25 619 600	26 086 000	1,82
dont ouvrages d'art, péages du tronçon nord du périphérique	25 597 000	26 086 000	1,91
PROXIMITE	12 385 053	13 734 402	10,89
dont produit et subvention de la collecte sélective	2 475 053	3 809 402	53,91
dont réfection de tranchées, réseau mutualisé de télécommunication	9 910 000	9 925 000	0,15
AMENAGEMENT ET QUALITE DE LA VIE	4 729 253	2 580 887	- 45,43
dont urbanisme opérationnel	4 618 253	2 509 887	- 45,65
dont espaces publics	55 000	71 000	29,09
GESTION DES RESSOURCES	915 521 861	942 199 729	2,91
dont loyers des locaux de Paris à l'ACUF	52 800	56 600	7,20
dont publicité et vente bulletin officiel communautaire	83 600	83 500	- 0,12
dont remboursement des compagnies d'assurances	426 000	330 000	- 22,54
dont redevance : Sogely, EDF, parcs de stationnement	6 258 560	6 590 715	5,31
dont dividendes d'actions LPA	104 665	15 000	- 85,67
dont proximité	188 000	190 000	1,06
dont locations au CELP, concessions dans les cimetières, participation des budgets annexes pour vêtements de travail	3 148 960	3 266 992	3,75
dont produit de la vente des véhicules légers	45 000	50 000	11,11
dont foncier et immobilier économiques : gestion locative Chateaubriand	253 450	253 450	0,00
dont location des immeubles, dégrèvement de taxes foncières, produit des cessions d'immobilisations	9 967 528	13 972 000	40,18
dont part agents des titres restaurant, remboursement des traitements des agents mis à disposition	4 557 736	4 421 000	- 3,00
dont reversement des budgets annexes pour charges de structures	1 400 000	1 400 000	0,00
dont annulation de mandats sur exercice antérieur	50 000	50 000	0,00
fiscalité et dotations de l'Etat			
fiscalité directe locale	470 900 000	480 426 000	2,02
compensations fiscales	21 800 000	24 809 000	13,80
attribution de compensations reçues (TPU)	10 900 000	10 900 000	0,00
DGF	303 400 000	309 300 000	1,94
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	81 985 000	86 085 000	5,00

total des mouvements réels	969 482 482	997 047 403	2,84
mouvements d'ordre	74 451 309	70 542 328	- 5,25
contre-passation des ICNE	17 465 675	15 077 657	- 13,67
charges à étaler	54 328 614	54 040 318	- 0,53
amortissements des subventions reçues	407 715	424 353	4,08
cessions foncières moins-value	1 600 000	1 000 000	- 37,50
total des recettes de fonctionnement	1 043 933 791	1 067 589 731	2,27

II - Les dépenses de fonctionnement

a) - Les dépenses réelles :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 871,250 M€, soit en hausse limitée globalement à 1,87 % par rapport à 2004. Ce pourcentage d'augmentation n'est que de 1,67 % si l'on ne prend pas en compte l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire qui sera versée à hauteur de 14,5 M€ en 2005 (soit +13,28 % par rapport à 2004) et seulement de 0,72 % si l'on enlève également les montants inscrits pour les subventions aux tiers estimées à hauteur de 254 M€ en 2005.

Les subventions constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (29 %) avec, notamment l'affectation au Sytral de 128,32 % par rapport à 2004) et la dotation au SDIS qui est prévue pour 24,527 M€.

Les autres subventions permettent également à la Communauté urbaine de soutenir des actions conduites dans des domaines stratégiques tels que l'économie et l'emploi, l'habitat, l'écologie ou les actions de proximité. En lecture directe, ces subventions semblent diminuer légèrement avec une dotation de 81 M€ pour 2005 au lieu de 83,381 M€ prévus en 2004. Cette apparente diminution dans la section de fonctionnement provient de deux causes. La première résulte de la possibilité ouverte aux collectivités locales, à compter de 2005, d'inscrire en section d'investissement, au lieu de celle de fonctionnement, les participations qui entrent dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage comme, par exemple, les participations au Sytral pour l'extension des lignes de tramway (estimées à 10 M€ en 2005). La deuxième cause provient de notre récente décision relative à la politique d'aide aux organismes de logements sociaux par la mise à disposition de terrains acquis directement par la Communauté urbaine (16 M€ prévus en 2005). Ce transfert sur la section d'investissement produira, à moyen terme, une baisse des surcoûts fonciers versés aujourd'hui sous forme de participations aux organismes, en section de fonctionnement.

Les attributions de compensations de la taxe professionnelle unique représentent près d'un quart des dépenses de fonctionnement, même si le transfert des compétences biennales ramène les attributions de compensation versées à 206,331 M€, soit environ 1 M€ de moins qu'en 2004.

La masse salariale respecte le cadrage fixant une augmentation maximum de 2,5 % tous budgets confondus en prenant en compte :

- les évolutions possibles de la valeur du point de 0,5 % le 1er janvier et le 1er octobre 2005,
- des contributions patronales : la CNRACL augmentera de 0,4 % pour passer à 26,90 % soit +0,4 M€ et la contribution sur les primes à 5 % génère une augmentation de 0,7 M€,
- les régimes indemnitaires en cours de négociation avec les partenaires sociaux,
- les effectifs, au 1er janvier 2005, sont estimés à 3950 agents. L'effectif moyen payé en 2004 devrait être de 3915 agents. La réduction du taux de vacance des postes devrait contribuer à augmenter le nombre moyen de personnes payées. L'effort visant à réduire le taux d'absentéisme sera poursuivi car, comme la diminution du taux de vacance, sa réduction améliore le fonctionnement des services, mais sans augmenter les dépenses.

La masse salariale est fixée pour 2005 à hauteur de 151,529 M€, soit environ 17 % des dépenses réelles de fonctionnement, part maintenue au même niveau depuis trois exercices.

Les autres dépenses de fonctionnement liées aux activités des directions représentent 203,987 M€ pour 2005 contre 197,695 M€ en 2004 (+ 3,18 %). C'est un peu plus du quart de la totalité des dépenses.

Le niveau d'intervention de la Communauté urbaine sera maintenu voire conforté en 2005, surtout sur les aspects de la proximité et du développement durable et solidaire pour la partie liée à l'environnement.

La collecte et le traitement des déchets bénéficieront à ces titres de 6 M€ supplémentaires, soit 61,273 M€ (hors masse salariale) afin de tenir compte :

- des opérations lourdes de remise aux normes des deux usines d'incinération qui nécessiteront l'organisation d'un délestage en centre d'enfouissement technique pendant la durée des travaux,
- des évolutions de la réglementation nationale et européenne sur la valorisation et le traitement des déchets,
- de la récolte et du traitement des déchets dangereux des ménages par les déchetteries,
- de l'augmentation constante des tonnages récupérés dans le cadre du tri sélectif et de la mauvaise qualité du pré-tri réalisé par les particuliers qui implique des traitements complémentaires lourds dans les centres,
- de l'ouverture des nouvelles déchetteries sachant que l'exploitation d'une déchetterie coûte en moyenne 450 000 € par an.

Le nettoyage des espaces publics, s'il voit son budget de fonctionnement maintenu à 26,607 M€, devrait être amélioré par le recours plus grand à la mécanisation des moyens, financée en investissement par la recherche de gains de productivité et l'augmentation des effectifs chargés de cette mission.

La voirie conservera en 2005 le niveau de la dotation de 2004 augmenté de 1 %, soit 54,411 M€. Cette stabilisation des dépenses de fonctionnement, dans un premier temps et la perspective d'une réduction à court terme, sont rendues possibles grâce à notre décision de conforter les attributions en investissement jusqu'à la fin du mandat sur les travaux de grosses réparations de voirie et sur le fonds d'initiative communale, avec respectivement + 4 M€ par an et + 1 M€ par an.

Sur le plan de l'action économique, après un budget 2004 extraordinaire, le budget 2005 retrouvera un niveau d'affectation plus régulier avec 36,809 M€ pour la rubrique économie et internationalisation toutes directions concernées. Deux exemples illustrent cette évolution, la fin du versement de participations exceptionnelles au comité de la foire internationale de Lyon (Cofil) pour achever l'extension d'Eurexpo (2 M€ en 2005 après les 8 M€ en 2004) et le nouveau planning des travaux pour l'aéroport Saint Exupéry (2,4 M€ seront reportés de 2004 sur 2005 sans dotation complémentaire prévisionnelle en 2005). De plus, le dynamisme de la Communauté urbaine en matière économique facilite la mise en œuvre de nouveaux partenariats dans l'agglomération et donc une progression des co-financements de certaines actions, notamment en ce qui concerne le soutien à la création d'entreprises innovantes.

En terme de foncier et d'immobilier, on enregistre une augmentation des affectations de 2,428 M€ avec un total de 10,502 M€ pour 2005. Les charges du patrimoine foncier et immobilier à entretenir progressent compte tenu de son accroissement, par la réalisation constante d'investissements nouveaux.

De même, le patrimoine loué par la Communauté urbaine pour loger les services (bâtiment Porte sud à la Part-Dieu, pour les directions logistique et bâtiments, de la voirie ainsi que les locaux de l'avenue de Saxe pour la propreté) et développer des opérations spécifiques comme les pépinières d'entreprises (Chateaubriand) s'accroît également.

Le tableau n° 3 ci-après détaille, par thème du plan de mandat, les inscriptions de dépenses sur lesquelles il est proposé au Conseil de se prononcer.

Budget primitif 2005 - budget principal - dépenses de fonctionnement (en €) - tableau n° 3

Libellé	Budget primitif 2004	Budget primitif 2005	Evolution (en %)
DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	239 915 875	239 144 635	- 0,32
diagnostic et évaluation de la politique de développement durable	50 000	0	- 100,00
annonces et insertions	90 000	50 000	- 44,44

Environnement	36 546 857	41 006 532	12,20
dont communication sur l'écologie	100 000	100 000	0,00
dont Coparly	264 400	170 000	- 35,70
dont Maison rhodanienne de l'environnement	183 000	200 000	9,29
dont Acoucité et Agence locale de l'énergie	280 000	280 000	0,00
dont Symalim	1 170 000	1 308 310	11,82
dont Smiril	245 000	247 580	1,05
dont Syndicat des Monts d'Or	150 000	151 900	1,27
dont entretien des bassins d'eau pluviale	260 000	271 601	4,46
dont lutte contre les crues violentes de l'Yzeron	100 000	158 399	58,40
dont usine d'incinération Lyon-sud	4 915 146	5 091 295	3,58
dont taxes foncières-usines d'incinération	169 781	178 270	5,00
dont usine d'incinération Lyon-nord	13 236 400	14 581 231	10,16
dont délestage des ordures ménagères	3 154 120	5 759 846	82,61
dont recyclage et déchetteries	9 766 550	9 773 100	0,07
dont actions en faveur de l'écologie	1 330 300	1 431 300	7,59
dont programme d'actions dans le val de Saône	188 400	45 000	- 76,11
dont projet européen Gypsinoise	229 590	246 470	7,35
dont prévention des risques écologiques	601 870	622 230	3,38
dont animation des éco-industries, salon Pollutec et autres actions de communication	193 000	180 000	- 6,74
dont forum social	0	200 000	
Economie et internationalisation	34 163 657	28 197 896	- 17,46
dont réseaux Eurocités, citynet, etc.	0	100 000	
dont modernisation de l'intercommunalité	100 000	100 000	0,00
dont forum global City	0	160 000	
dont commissions d'indemnisation des commerçants	50 000	5 000	- 90,00
dont subvention Office du tourisme et bureau des congrès	1 032 706	1 048 195	1,50
dont Aderly	1 518 271	1 541 045	1,50
dont Eurexpo	8 000 000	2 000 000	- 75,00

<i>entreprendre et développer</i>	1 538 594	1 424 558	- 7,41
dont AVE (association Vouloir entreprendre)	228 674	150 000	- 34,40
dont soutien aux pépinières d'entreprises	100 000	150 000	50,00
dont soutien à la création d'entreprise	187 205	137 205	- 26,71
dont soutien à la reprise et à la transmission d'entreprise	80 000	70 000	- 12,50
dont promotion et communication	180 000	180 000	0,00
dont accueil et accompagnement à la création d'entreprises innovantes	283 000	290 000	2,47
dont projet européen PIC-Equal Pacerel	333 891	250 000	- 25,13
<i>régénérer et innover</i>	964 000	969 000	0,52
dont Ene (Espace numérique d'entreprise)	160 000	170 000	6,25
dont plate-forme de travail collaborative TIC	150 000	160 000	6,67
dont soutien aux pôles et agences technologiques	183 000	183 000	0,00
dont valorisation des savoirs et des compétences	276 000	211 000	- 23,55
<i>se spécialiser par pôle d'excellence</i>	3 807 273	3 568 433	- 6,27
dont salon Biovision	465 000	540 000	16,13
dont Canceropole	775 000	1 075 000	38,71
dont communication sur les sciences de la vie	140 000	105 000	- 25,00
dont plate-forme santé	100 000	0	- 100,00
dont création de l'institut Bourgelat de l'école vétérinaire de Lyon	609 800	152 450	- 75,00
dont Eurobiocluster	30 000	100 000	233,33
dont Lyon Bio Advisor	140 000	140 000	0,00
dont soutien à l'économie numérique	505 000	459 000	- 9,11
dont soutien à la création	619 740	630 000	1,66
<i>marketing territorial et implantation</i>	7 724 971	7 882 052	2,03
dont soutien aux clubs sportifs	1 143 320	883 000	- 22,77
dont grands événements culturels (biennale de l'art contemporain et fête du patrimoine)	978 000	2 658 000	171,78
dont délégation parisienne (y compris frais de communication)	479 758	498 277	3,86
dont frais de réception et relations publiques	2 599 225	2 490 000	- 4,20
dont portail économique	275 000	154 000	- 44,00

dont participation au Mipim et au Mapic	350 000	368 000	5,14
dont soutien aux implantations et aux délocalisations publiques	762 245	50 000	- 93,44
dont participation aux frais de fonctionnement de l'OMS	182 137	182 137	0,00
dont soutien au développement commercial (expertises économiques, Fisac)	608 952	325 000	- 46,63
dont reversement de la quote-part du loyer Euronews	221 334	228 638	3,30
animation économique locale	1 284 000	1 423 300	10,85
dont animation des sites technopolitains	265 000	265 000	0,00
dont animation des territoires :	737 000	788 300	6,96
- conférence Nord-val de Saône (Saône Mont d'Or)	75 000	77 800	3,73
- conférence Sud-Est et Sud-Ouest-CBE	150 000	150 000	0,00
- conférence Nord-Ouest et Ouest-Techlid	105 000	107 500	2,38
- conférence Nord-Est-Pélica	100 000	82 000	- 18,00
- conférence Est-Sud	40 000	75 000	87,50
- conférence Est-Nord	50 000	75 000	50,00
- conférence centre Villeurbanne-Lyon 3°,6°	60 000	0	- 100,00
- conférence centre Lyon	32 000	0	- 100,00
- Ecrins (Techlid, Alié et val de Saône)	0	96 000	
dont animation des réseaux (grands comptes, réseau des villes, état généraux de l'économie et lettre d'information Communauté urbaine, etc.)	282 000	370 000	31,21
foncier et immobilier	697 619	2 806 150	302,25
dont Bioparc Lyon :	0	2 200 000	
- convention-cadre Pépinières Laënnec	0	1 400 000	
- convention-cadre CPA Bioparc lotissement	0	800 000	
dont loyers et charges pépinières Chateaubriand	606 150	606 150	0,00
zones d'activité économique	3 437 473	3 887 642	13,10
dont pôle agroalimentaire de Corbas	50 000	0	- 100,00
dont taxes foncières-MIN	278 897	292 842	5,00
dont parc technologique	350 000	367 800	5,09

dont études et communication pour les missions territoriales	2 658 576	3 227 000	21,38
dont Carré de Soie urbanisme commercial et équipements loisirs	100 000	0	- 100,00
requalification des zones d'activité	167 500	152 000	- 9,25
développement des grandes infrastructures	3 687 673	979 451	- 73,44
dont Cité internationale Salle 3000	1 006 995	929 451	- 7,70
dont parc de stationnement Salle 3000	280 678	0	- 100,00
dont aéroport de Saint Exupéry	2 400 000	0	- 100,00
solidarité	30 948 358	29 217 094	- 5,59
dont coopération décentralisée	350 000	350 000	0,00
dont associations du personnel	1 226 261	1 247 242	1,71
dont subvention d'équilibre au restaurant	1 494 637	1 552 000	3,84
dont subvention d'investissement au budget du restaurant	0	339 000	
dont plan hospitalier HCL	3 660 000	3 070 000	- 16,12
dont contrat de plan IMBL	1 381 187	0	- 100,00
dont politique de la ville	7 324 559	7 200 000	- 1,70
dont surcoûts fonciers	5 000 000	5 000 000	0,00
dont Opah et interventions sur habitat privé	3 001 481	2 362 000	- 21,31
dont aides aux offices HLM et Opac	5 500 000	6 000 000	9,09
dont remboursement emprunt Démocratie	189 154	189 154	0,00
dont aires d'accueil des gens du voyage	143 060	332 500	132,42
dont observatoires du logement	857 961	870 000	1,40
dont taxe sur les logements vacants (TLV)	60 000	30 000	- 50,00
dont convention avec la cité scolaire internationale	153 700	136 200	- 11,39
dont cimetières communautaires	250 000	250 000	0,00
déplacements	138 117 003	140 673 113	1,85
dont modes doux	160 000	160 000	0,00
dont politique de stationnement PLU	50 000	40 000	- 20,00
dont parcs de stationnement	1 700 000	2 450 000	44,12
dont parcs de stationnement et places de stationnement (Gros caillou, Saint Georges, Tables Claudiennes, Lazare Goujon)	20 000	200 000	900,00

dont taxes foncières - parcs de stationnement	137 721	144 610	5,00
dont redevances parcs de stationnement sur domaine VNF	933 487	956 095	2,42
dont participation au Sytral	110 896 848	112 530 000	1,47
dont Maison du vélo	0	90 000	
dont entretien des ouvrages d'art	2 839 070	2 697 800	- 4,98
dont exploitation du périphérique nord	17 211 850	17 494 500	1,64
dont contrat de plan A 45	307 947	406 326	31,95
dont contrat de plan protections phoniques	99 702	141 272	41,69
dont contrat de plan RN 7 Feyzin	331 500	337 500	1,81
dont contrat de plan accès pôle hospitalier est	280 000	283 900	1,39
dont participation au Sytral pour le tramway	2 207 462	0	- 100,00
dont dossiers ferroviaires (RFF)	224 916	1 898 000	743,87
MODERNISATION DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET CONCERTATION	2 269 159	2 510 000	10,61
dont campagnes de communication sur l'agglomération	300 000	300 000	0,00
dont Euronews et chaîne des Régions	0	235 000	
dont émission TV mensuelle sur TLM	60 000	60 000	0,00
dont magazine mensuel	414 000	590 000	42,51
dont mission prospective et stratégie	910 000	725 000	- 20,33
dont Lyon 2020	0	200 000	
dont Agenda 21	70 000	100 000	42,86
dont projet européen Interact	30 000	0	- 100,00
dont concertation avec les citoyens	120 000	200 000	66,67
dont commissions consultatives développement urbain	0	45 000	
dont réseau des villes	73 159	50 000	- 31,66
PROXIMITE	123 369 682	126 559 670	2,59
dont communication travaux de proximité	0	90 000	
dont participation au SDIS	23 999 060	24 527 000	2,20
dont entretien des réseaux hydrauliques	290 800	357 000	22,76
dont contribution eaux pluviales	15 297 500	15 719 500	2,76

dont collecte des ordures ménagères	24 363 754	26 068 596	7,00
dont propreté urbaine	26 606 580	26 606 580	0,00
dont entretien de la chaussée, des trottoirs et du mobilier urbain	32 430 431	32 736 639	0,94
dont réseau mutualisé de télécommunication	247 000	255 000	3,24
AMENAGEMENT ET QUALITE DE LA VIE	38 366 174	47 291 628	23,26
dont espace des temps	100 000	100 000	0,00
dont subvention à l'Agence d'urbanisme	4 000 000	4 155 000	3,88
dont subvention à la RUL	110 344	130 344	18,13
dont subvention au Sepal	500 000	1 032 000	106,40
dont système d'informations géographiques	113 000	111 374	- 1,44
dont urbanisme opérationnel	28 447 289	36 500 282	28,31
dont espaces publics	295 300	455 000	54,08
dont urbanisme territorial	970 000	960 000	- 1,03
dont urbanisme réglementaire	211 000	200 000	- 5,21
dont indemnités d'éviction	1 003 000	800 000	- 20,24
dont entretien du domaine privé et démolitions	1 800 000	1 800 000	0,00
dont sécurisation du domaine privé	183 800	192 000	4,46
GESTION DES RESSOURCES	451 342 626	455 744 693	0,98
dont projet Chrysalis	0	120 000	
dont fonctionnement des assemblées	2 955 761	2 998 310	1,44
dont frais d'acte et de contentieux, honoraires, assurances	3 580 960	3 504 900	- 2,12
dont télécommunications	1 328 000	1 308 887	- 1,44
dont informatique	4 024 250	3 989 739	- 0,86
dont ressources humaines :	154 908 034	158 146 676	2,09
<i>masse salariale :</i>	<i>147 809 544</i>	<i>151 529 300</i>	<i>2,52</i>
- rémunération brute du personnel titulaire	98 455 080	100 639 900	2,22
- rémunération et indemnités du personnel contractuel	8 571 290	8 922 000	4,09
- primes et indemnités diverses	1 334 594	964 500	- 27,73
- charges patronales	38 328 580	39 775 950	3,78

- personnel des groupes politiques - salaires et charges	660 000	660 000	0,00
- allocations de chômage	460 000	566 950	23,25
<i>formations hors CNFPT</i>	1 412 100	1 235 300	- 12,52
<i>frais de mission, colloques, frais de réception</i>	398 160	367 000	- 7,83
<i>frais de recrutement</i>	350 000	220 000	- 37,14
<i>contrats emploi-solidarité, contrats d'apprentissage et emplois Ville</i>	680 626	393 500	- 42,19
<i>affaires sociales (titres restaurants)</i>	3 830 000	3 946 000	3,03
dont finances :	264 654 392	263 606 211	- 0,40
<i>dotation de solidarité</i>	12 800 000	14 500 000	13,28
<i>attributions de compensations versées (TPU)</i>	207 300 000	206 331 000	- 0,47
<i>intérêts de la dette LT</i>	41 809 307	39 623 443	- 5,23
<i>ligne de trésorerie</i>	1 440 000	1 280 520	- 11,08
<i>dépenses imprévues</i>	151 574	718 117	373,77
TVA	950 000	950 000	0,00
<i>honoraires</i>	30 000	30 000	0,00
<i>autres prestations et frais divers (indemnité régisseur, prêts fonctionnaires, admissions en non-valeur, annulations de titres sur exercices antérieurs, intérêts moratoires, etc.)</i>	173 511	173 131	- 0,22
dont logistique et entretien des bâtiments :	13 404 868	13 393 990	- 0,08
<i>frais d'affranchissement</i>	404 131	414 520	2,57
<i>documentation</i>	146 300	131 000	- 10,46
<i>vêtements de travail</i>	830 000	913 000	10,00
<i>fournitures de bureau</i>	503 600	500 010	- 0,71
<i>fournitures diverses</i>	701 140	623 500	- 11,07
<i>frais d'impression et imprimés</i>	475 720	335 300	- 29,52
<i>location de matériel et outillage</i>	444 620	430 100	- 3,27
<i>nettoyage des locaux</i>	680 900	767 000	12,65
<i>entretien et réparations</i>	352 860	493 600	39,89
<i>frais de stationnement et de péages</i>	100 000	100 000	0,00
<i>bâtiments: fournitures, entretien, maintenance</i>	1 793 000	1 717 440	- 4,21

<i>terrains</i>	113 000	81 500	- 27,88
<i>entretien du domaine fluvial et déchetteries</i>	180 000	120 000	- 33,33
<i>consommations d'eau, électricité et gaz</i>	1 652 750	1 667 450	0,89
<i>centre d'échanges Lyon-Perrache</i>	2 889 195	2 911 000	0,75
<i>entretien hôtel de Communauté</i>	1 709 000	1 778 000	4,04
dont entretien du parc de véhicules légers	1 438 014	1 541 930	7,23
dont gestion du domaine privé	4 994 597	7 104 050	42,23
total dépenses réelles	855 263 516	871 250 626	1,87
mouvements d'ordre	188 670 275	196 339 105	4,06
ICNE	16 468 533	14 006 533	- 14,95
dotations charges à étaler	35 606 061	41 935 694	17,78
dotations charges financières à étaler	0	354 730	
dotations pour risque	2 250 000	3 550 000	57,78
dotations aux amortissements	13 945 681	13 090 713	- 6,13
dotations pour garantie d'emprunt	0	1 701 435	
cessions foncières	5 300 000	4 000 000	- 24,53
virement à l'investissement	115 100 000	117 700 000	2,26
total dépenses de fonctionnement	1 043 933 791	1 067 589 731	2,27

SECTION D'INVESTISSEMENT

La Communauté urbaine a choisi de gérer les projets d'investissement en autorisation de programme individualisée et en crédits de paiement non affectés aux opérations.

La liste des opérations, constituant la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2002-2007 a été modifiée par la délibération en date du 12 juillet 2004. La capacité financière retenue pour le budget principal et le mandat en cours, a été fixée à 1 160 M€.

En progression de 40 M€ par rapport au budget primitif 2004, les crédits de paiement 2005 sont proposés à 250 M€ en charge nette. Ils doivent permettre d'absorber la montée en charge opérationnelle de tous les projets de la PPI. Ils doivent assurer les paiements exceptionnels pressentis pour des chantiers de grande envergure telles que la mise aux normes de l'usine d'incinération Lyon-sud, la fin du gros œuvre de la Salle 3000 et la livraison du parc de stationnement de la Cité internationale.

Comme en 2004, les directions se voient attribuer une enveloppe budgétaire destinée au paiement des prestations et à l'encaissement des recettes contractualisées. Les moyens mis à disposition des services, dès le début de l'exercice, progressent sensiblement. En effet, les disponibilités financières dégagées doivent contribuer à la réalisation optimale des investissements et garantir la meilleure mise en œuvre possible du plan de mandat.

Un taux de réalisation au plus près du crédit de paiement, la qualité des procédures comptables, l'amélioration du service rendu, la rationalisation des coûts, la recherche méthodique de financements et de leurs encaissements effectifs restent des axes de travail pérennes pour 2005.

Le budget opérationnel est proposé à 297 M€ en dépenses. Les recettes attendues et les régularisations d'avances de trésorerie aux mandataires sont estimées à 47 M€ (51,5 M€ en 2004). Ces prévisions sont extrêmement prudentes puisque définies selon deux critères : elles correspondent à des recettes contractualisées ; leur recouvrement est confirmé sur l'année 2005. Tant en dépenses qu'en recettes, des réajustements seront possibles en cours d'exercice.

Dans le cadre du budget annuel, les crédits sont présentés par chapitres comptables et sans indication d'opération.

L'ensemble des inscriptions du budget principal, en section d'investissement, est équilibré à 480,8 M€ avec, en mouvements réels, 407,8 M€ de dépenses et 282 M€ de recettes. La part des inscriptions opérationnelles représente 61,9 % du budget total en dépenses et 9,9 % en recettes (pour les dépenses 2004 : 57,7 % et pour les recettes : 11,4 %).

Les mouvements pour ordre s'établissent à 73 M€ en dépenses et 198,8 M€ en recettes. Les 2,45 M€ sont des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Ce sont pour 2,30 M€ les valeurs des terrains qui, au cours de l'année, pourraient être remis à titre gratuit à la Communauté urbaine. Il s'agit également des écritures pour la TVA à récupérer sur les travaux programmés dans les cimetières de Bron et de Rillieux la Pape, inscriptions opérationnelles de 0,15 M€.

La reprise sur les dotations aux amortissements, l'étalement des subventions d'équipement, les moins-values de cession, la contre-passation des intérêts courus non échus constituent le solde des dépenses pour ordre de 70,5 M€. Le virement à la section d'investissement d'une partie de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement équivaut à une recette d'ordre de 117,7 M€.

Budget primitif 2005 - budget principal - section d'investissement - dépenses et recettes (en €) - tableau n° 4

Libellé	Dépenses	Recettes	Charge nette
total	480 764 782,00	480 764 782,00	0,00
périmètre PPI	297 365 540,00	47 365 540,00	250 000 000,00
mouvements réels	297 218 048,00	47 218 048,00	250 000 000,00
mouvements pour ordre	147 492,00	147 491,00	0,00
opérations annuelles - financement hors PPI - mouvements réels	5 967,00		5 967,00
Lyon 7° OMS	5 967,00		5 967,00
mouvements financiers	183 393 275,00	433 399 242,00	- 250 005 967,00
mouvements réels	110 550 947,00	234 760 137,00	- 124 209 190,00
mouvements d'ordre	72 842 328,00	198 639 105,00	- 125 796 777,00

I- Les dépenses opérationnelles

Une part importante des dépenses opérationnelles modifie l'actif de la collectivité.

La construction d'ouvrages, l'acquisition de biens meubles et immeubles, le lancement d'études diverses pourraient mobiliser 263,6 M€ (231,6 M€ en 2004). Dans le détail, il s'agirait :

- d'effectuer l'acquisition et le développement de logiciels (3,5 M€), la mise en œuvre d'études pour des opérations d'investissement futures, la prise en charge des frais d'insertion rendus obligatoires par les procédures de marchés publics, soit un total de 7,73 M€,
- de constituer des réserves foncières (terrains et immeubles), de prévoir la pose d'installations techniques telles que les bordures de voirie ou de mobiliers urbains, l'agencement de bâtiments de la Communauté urbaine, la plantation d'arbres d'alignement le long des voiries communautaires, l'achat des véhicules et d'engins destinés au nettoyage, les fonds affectés au renouvellement des mobiliers et matériels de bureau, l'acquisition de divers matériels techniques pour les ateliers de Vaulx en Velin, pour les actions de traitement ou de collecte des déchets (silos à verre, usine incinération Lyon-sud) ou de nettoyage des voies (bacs à sel, saleuses, etc.) soit au total 99,86 M€.

Les missions principales de la direction du foncier et de l'immobilier sont financées à partir de cette enveloppe. Pour répondre aux besoins des services, il est prévu de recentrer les interventions sur les acquisitions nécessaires au déroulement des projets de la PPI, dans des délais les plus adaptés à leur mise en œuvre. L'activité d'achat doit également servir au mieux les politiques prioritaires définies pour le mandat 2002-2007. Parallèlement, il est projeté d'activer le plan de cession au mieux des intérêts de la collectivité, générant ainsi, en section de fonctionnement, l'encaissement de recettes liées au produit de ces ventes.

Le programme d'acquisitions foncières, y compris pour le compte de tiers, s'établit à 26,27 M€ en mouvements réels pour 2005 : ce montant est comparable aux crédits ouverts au 1er novembre 2004. Ils atteignent 25,84 M€ avec une dotation au budget primitif 2004 de 14,32 M€ et la mise à disposition d'enveloppes complémentaires, tout au long de l'année, pour un montant total de 10,77 M€.

Les transactions foncières qui intéressent les opérations de voirie sont également prévues sur ce poste, pour un montant prévisionnel de 2,9 M€. La fourniture des équipements de voirie serait assurée à partir d'une enveloppe de 37 M€. Les 11 M€ seraient destinés à l'achat de foncier au titre des politiques de développement économique et d'urbanisme.

Ces prévisions concernent également le programme annuel d'acquisition de matériels techniques pour l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-sud. Une dépense de 8,7 M€ est proposée pour l'achat de véhicules de collecte. L'acquisition de bennes à chargement latéral ou spécifique pour le ramassage des verres récupérés en silos enterrés permettrait d'améliorer les conditions de travail et de sécurité. En outre, elle contribuerait à l'optimisation des circuits d'ébouage souhaité dans le cadre du projet de service,

- d'engager des travaux sur les réseaux de voirie et les ouvrages d'art, la construction de bâtiments, l'aménagement des locaux, le gros entretien des galeries drainantes, ruisseaux et bassins de rétention pour les eaux pluviales, soit un total de 144,04 M€. Les prévisions de versement d'avances de fonds, dans le cadre des marchés publics ou des mandats de travaux sont estimées à 12 M€.

La direction de la voirie souhaite mettre en œuvre un programme de résorption des voies en très mauvais état, à partir d'un plan de maintenance préventif des chaussées et de réhabilitation. Le lancement au plus tôt des études relatives au programme de voirie de proximité permettrait d'étaler la commande publique et la réalisation des crédits d'investissement sur l'ensemble de l'année. Avec les lignes ouvertes au chapitre 21 (acquisitions foncières, plantations d'arbres, équipements de voirie), le budget disponible en début d'année pour cette direction pourrait représenter 65,4 M€. Cinquante opérations de voirie individualisées et de gestion de trafic seraient gérées dans l'année et pourraient représenter 24,3 M€ de mandaterments.

Le paiement des travaux de la Salle 3000 et du parc de stationnement, qui doivent être achevés en fin d'année, est également prévu sur ces lignes budgétaires à hauteur de 20 M€.

Les prestations à lancer en 2005 pour l'aménagement des nouvelles zones industrielles porteront sur huit sites avec la création ou la réhabilitation de voiries, l'aménagement de dessertes, en complément des actions pour le jalonnement et la signalétique. Les travaux correspondants sont évalués à 2,63 M€. Avec l'installation de mobiliers urbains et la programmation d'études, la délégation au développement économique et international disposerait, en début d'année, d'une enveloppe de 5,1 M€.

La mise en conformité du centre de valorisation thermique de Lyon-sud sera l'un des chantiers importants de l'exercice 2005, ce qui devrait se traduire par un niveau de mandatement exceptionnel. Les nouvelles performances de l'usine doivent être effectives fin décembre 2005. Le renforcement des centres de tri est confirmé avec l'ouverture d'une deuxième déchetterie à Villeurbanne et d'un site en limite de Francheville et de Sainte Foy lés Lyon, portant à quinze le nombre des installations accessibles au public. Plusieurs nouvelles actions, qui pourraient être initiées dans le budget d'investissement, sont à l'étude pour rationaliser les coûts de collecte comme la récupération des déchets dangereux des ménages assurée dans les déchetteries.

Le budget 2005 identifie également quelques inscriptions relatives à des immobilisations financières qui résulteraient pour 0,27 M€ :

- de la gestion de la TVA à récupérer sur les travaux d'aménagement des cimetières communautaires (écriture pour ordre de 0,15 M€),
- de la prise de locations ou du réajustement des cautions déjà versées (0,12 M€).

La section d'investissement retrace aussi les écritures liées à des mandats de travaux confiés à la Communauté urbaine, dans le cadre d'opérations qui relèvent des politiques foncières, de la Ville, des espaces publics ou des déplacements urbains. Les interventions correspondantes sont estimées à 33,3 M€ et mobiliseraient 11,2 % des inscriptions opérationnelles. Elles sont à rapprocher des prévisions de recettes attendues des tiers bénéficiaires, de l'Europe ou de l'Etat. Ces recettes pourraient représenter 21,61 M€ en 2005.

Budget primitif 2005 - budget principal - section d'investissement - dépenses opérationnelles (en €) - tableau n° 5

Libellé	Dépenses
PERIMETRE PPI - dépenses - total	297 365 540,00
chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées - remboursement de cautions	150 000,00
chapitre 20 : immobilisations incorporelles	7 727 456,00
dont frais d'études, d'élaboration, de modification, de révision des documents d'urbanisme	4 183 500,00
dont acquisitions et développement de logiciels	3 543 956,00
chapitre 21 : immobilisations corporelles	99 855 649,00
dont acquisitions de terrains et divers bâtiments	47 730 500,00
dont acquisitions de véhicules lourds	8 692 080,00
dont divers matériels techniques, mobiliers, matériels de bureau et informatique	2 029 840,00
dont équipements de voirie et plantations d'arbres d'alignement	41 403 229,00
chapitre 23 : immobilisations en cours	156 029 316,00
dont travaux de voirie et sur ouvrages d'art	101 585 007,00
dont travaux sur construction neuve et bât. industriel (salle 3000, parc de stationnement - usine d'incinération Lyon-sud)	36 014 924,00
dont aménagements de terrains et de bâtiments	3 294 198,00
dont travaux dans galeries drainantes, ruisseaux, bassins de rétention, hydrants	3 141 015,00
dont avances de trésorerie sur marchés et mandats de travaux	11 994 172,00
chapitre 27 : créances - dépôts et cautionnements versés	121 943,00
chapitre 458 : travaux pour le compte de tiers	33 333 684,00
mouvements pour ordre	147 492,00
chapitre 27 : créances liées à la gestion de la TVA sur les travaux dans les cimetières	147 492,00

II - Les recettes opérationnelles

Hors les régularisations des avances de fonds prévues pour les mandataires de la Communauté urbaine ou liées aux marchés publics (15,5 M€), les recettes réelles opérationnelles sont estimées à 10,08 M€ pour les équipements communautaires et à 21,61 M€ pour les ouvrages commandés par des tiers pour leur compte.

Les subventions d'équipement à recevoir et les créances inscrites aux chapitres 13 et 27 pour 10,08 M€ financeraient 3,8 % des équipements communautaires programmés (263,61 M€).

L'Etat est le principal financeur des opérations de rénovation du tunnel sous Fourvière (4 M€) et de développement social des quartiers (0,145 M€ pour Vénissieux-Thorez et Rillieux la Pape-Boileau)

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) avec 0,018 M€ et la région Rhône-Alpes avec 0,01 M€ apportent leur concours à l'installation de panneaux solaires prévue dans les équipements de la Salle 3000 à Lyon 6°.

Le Conseil régional ainsi que les Communes concernées apportent des fonds pour l'aménagement des abords des gares, respectivement pour 0,255 M€ et 0,389 M€ à Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Feyzin et Fleurieu sur Saône.

Le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) reste un partenaire privilégié des opérations d'aménagements de voiries avec une recette attendue de 2,7 M€.

Dans le cadre du fonds européen de développement régional (Feder), l'Europe pourrait verser 0,10 M€ pour la requalification des espaces extérieurs du centre commercial Monmousseau à Vénissieux.

Le produit perçu de tiers, pour la réalisation d'entrées charretières, a été évalué à 0,15 M€ pour l'année. L'aménageur de la ZAC Porte Ampère à Lyon 7° financerait à hauteur de 0,10 M€ les équipements primaires de l'opération.

Des créances comptabilisent pour 2,06 M€ les sommes à recouvrer en 2005 au titre de cessions foncières accordées en paiements échelonnés, aux communes de Couzon au Mont d'Or, Lyon et Oullins ainsi qu'aux sociétés STEF TFE et SNC Corbas développement. Pour 0,15 M€, il s'agit de récupérer la TVA relative aux aménagements des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape.

Budget primitif 2005 - budget principal - section d'investissement - recettes opérationnelles (en €) - tableau n° 6

Libellé	Recettes
PERIMETRE PPI - recettes - total	47 365 540,00
mouvements réels	47 218 048,00
chapitre 13 - subventions d'investissement	7 879 752,00
dont subventions de l'Etat et des établissements publics nationaux	4 163 300,00
dont subventions de la région Rhône-Alpes	265 900,00
dont subventions des Communes	389 000,00
dont subventions des autres établissements publics locaux	2 704 837,00
dont subventions communautaires	100 000,00
dont autres subventions d'équipement	256 715,00
chapitre 23 : immobilisations en cours - régularisation des avances de trésorerie	15 525 629,00
chapitre 27 : créances	2 203 409,00
dont produit de la TVA à récupérer sur les travaux effectués dans les cimetières communautaires	147 492,00
dont créances sur les Communes et sur les particuliers (cessions foncières en paiement échelonné)	2 055 917,00

chapitre 458 : recettes liées à des travaux pour le compte de tiers	21 609 258,00
mouvements pour ordre	147 492,00
chapitre 23 : immobilisations en cours - écritures liées à la gestion de la TVA pour les travaux dans les cimetières	147 492,00

III - Les mouvements financiers

En recettes, les écritures financières atteignent 433 M€, soit 90,2 % de la prévision totale proposée pour ce budget primitif. Les inscriptions en mouvements réels s'établissent à 234,8 M€ essentiellement constituées par :

- l'inscription du programme d'emprunts estimé à 164 M€ pour couvrir les dépenses opérationnelles (pour mémoire 139 M€ au budget primitif 2004, 133 M€ en 2003) complétée par un prêt à court terme de 35 M€,
- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) calculé à 19 M€ sur un montant de dépenses éligibles 2003 de 135,88 M€,
- le produit de la taxe locale d'équipement prudemment proposé à 9,03 M€ compte tenu des dégrèvements qui interviennent après l'obtention de prêts conventionnés,
- les recettes espérées sur les amendes de police 2004, à 7,70 M€.

En dépenses, les mouvements réels reprennent pour 110,55 M€ essentiellement :

- le remboursement du capital de la dette prévu à 73,78 M€ pour les emprunts à long terme et 35 M€ pour le court terme. L'encours de la dette existant s'élève à 803,72 M€. En fonction de l'emprunt nécessaire pour la clôture de l'exercice 2004, estimé à ce jour à 136,4 M€, il s'élèverait à 940,12 M€ au 1^{er} janvier 2005,
- le reversement aux Communes du huitième du produit de la taxe locale d'équipement calculé à 1,44 M€,
- une provision correspondant à des dépôts reçus et des cautionnements versés, arrêtée à la somme de 0,16 M€ et une ligne de dépenses imprévues de 0,10 M€.

Les prévisions financières pour ordre s'établissent à 70,542 M€ en dépenses et à 196,339 M€ en recettes, si l'on enlève les 2,300 M€ relatifs aux acquisitions foncières gratuites qui constituent des mouvements d'ordre spécifiques à la section d'investissement.

Des écritures spécifiques relatives à l'activité foncière sont prévues tant en dépenses qu'en recettes : les acquisitions reçues à titre gratuit pourront être enregistrées à partir d'une enveloppe de 2,3 M€ ; une provision de 3 M€ est proposée pour la sortie des biens du patrimoine, cédés par la collectivité, sur la base de leur valeur historique. Une ligne de 1 M€ permettrait de comptabiliser les plus ou moins-values résultant de ces transactions.

La constitution de provisions est proposée :

- pour la garantie des emprunts contractés par la société d'équipement du Rhône et de Lyon, la SEM Lyon-Confluence et les organismes Epereca et Cofil. Ces prêts sont cautionnés par la Communauté urbaine sur la base de 50 ou 80 % des annuités desdits prêts. La dotation déjà constituée représente 5,86 M€. Une écriture complémentaire de 1,7 M€ est à prévoir, en recettes, pour tenir compte des dernières garanties accordées,
- pour le risque de litige et de contentieux avec le service départemental d'incendie et de secours lié au remboursement du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers, soit une inscription de 3,55 M€.

Ce budget primitif prévoit également les autres ressources dégagées de la section de fonctionnement à savoir :

- le virement de la section de fonctionnement proposé à 117,7 M€,

- l'amortissement des frais d'études (0,57 M€), de logiciels (3,42 M€), des dépenses pour les biens meubles (7,71 M€) et pour les immeubles de rapport (1,39 M€), soit une prévision de recettes stable de 13,1 M€. Par ailleurs, l'étalement des subventions reçues génère une inscription de dépenses de 0,42 M€,

41 l'annuité à constater pour l'amortissement financier des indemnités versées dans le cadre de la renégociation d'emprunts, soit 0,35 M€,

41 l'annuité 2005 pour les charges à étaler relative aux fonds de concours et aux subventions d'équipement : l'estimation de 41,94 M€ est en nette progression par rapport au budget primitif 2004 (pour mémoire 35,61 M€) ; le montant de la dépense à étaler constitue une charge de 54 M€,

41 les intérêts courus non échus portés à 14 M€ en recettes et à 14,08 M€ en dépenses, valeur des règlements 2004.

Budget primitif 2005 - budget principal - section d'investissement - mouvements financiers (en €) - tableau n° 7

Libellé	Dépenses	Recettes	Charge nette
MOUVEMENTS FINANCIERS - total	183 393 275,00	433 399 242,00	- 250 005 967,00
mouvements réels	110 550 947,00	234 760 137,00	- 124 209 190,00
programme emprunt à long terme	73 783 925,00	164 000 000,00	- 90 216 075,00
emprunt à court terme	35 000 000,00	35 000 000,00	0,00
autre dette	41 023,00		41 023,00
FCTVA	30 000,00	19 000 000,00	- 18 970 000,00
TLE	1 435 140,00	9 029 507,00	- 7 594 367,00
produit des amendes de police		7 700 000,00	- 7 700 000,00
dépôts et cautionnements versés	160 000,00	27 622,00	132 378,00
créances sur les particuliers		3 008,00	- 3 008,00
dépenses imprévues	100 859,00		100 859,00
mouvements d'ordre	72 842 328,00	198 639 105,00	- 125 796 777,00
dotations aux amortissements des biens		13 090 713,00	- 13 090 713,00
dotations aux amortissements des subventions	424 353,00		424 353,00
dotations aux amortissements des indemnités capitalisées		354 730,00	- 354 730,00
charges à étaler	54 040 318,00	41 935 694,00	12 104 624,00
intérêts courus non échus	15 077 657,00	14 006 533,00	1 071 124,00
provision pour garantie d'emprunts		1 701 435,00	- 1 701 435,00
provision pour risques		3 550 000,00	- 3 550 000,00
virement de la section de fonctionnement		117 700 000,00	- 117 700 000,00
acquisitions à titre gratuit	2 300 000,00	2 300 000,00	0,00
cessions foncières : sortie patrimoniale		3 000 000,00	- 3 000 000,00
provision pour différence sur réalisation cessions foncières	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00

Vu ledit dossier ;

Vu le débat sur les orientations budgétaires pour 2005 en date du 15 novembre 2004 ;

Oui l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2005 du budget principal, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 548 354 513 €.

2° - Confirme que :

a) - suivant la délibération en date du 2 décembre 1996, le budget principal est voté, conformément à la nomenclature comptable M 14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de compte à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel et des atténuations de charges qui sont des chapitres globalisés,

b) - la taxe sur les ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui sont temporairement exonérés.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections, à l'exception des subventions, dont l'individualisation ressort dans l'état annexé au budget.

4° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 2005 :

- d'un produit de 480 426 000 € au titre de la fiscalité directe locale, sous réserve de la fixation des taux par délibération séparée après que les bases soient notifiées,

- d'un produit de 86 085 000 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sous réserve de la fixation des taux par délibération séparée,

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de Communauté seront fixées par références aux indices de traitement de la fonction publique territoriale ; les modifications qui surviendraient dans ces indices de traitement seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

5° - Attribue les diverses subventions aux tiers et pour les montants maximums tels qu'ils figurent dans l'état des subventions annexé au budget principal.

6° - Autorise monsieur le président à solliciter auprès des organismes financiers admis par la législation en vigueur, la totalité des emprunts nécessaires en 2005, pour assurer la gestion de la trésorerie et la partie des paiements, non couverts par les autres recettes, du budget principal et des budgets annexes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,